

**La religion grecque entre unité et diversité**  
**Résumé de conférence de Vinciane PIRENNE-DELFORGE au Collège de France**  
**Amélie BLANCHARD**  
**CPGE A/L Cherbourg**

Ce qui fait d'un individu, un Grec, c'est l'*hellenikon*, défini par Hérodote comme un rapport de « même sang et même langue, des établissements communs des dieux ainsi que des sacrifices, des mesures et des manières semblables... » C'est donc ce qui sert de liant entre tous les Grecs, cette unité que l'on retrouve par l'intermédiaire des sanctuaires panhelléniques. Mais que se passerait-il si un Grec arrivait dans une cité qui n'est pas la sienne, qu'en est-il de la représentation des dieux qu'il y croiserait et de l'accès au culte qu'il voulait éventuellement leur en rendre ?

Athènes se trouve dans les années 510 avant notre ère, au rétablissement de la démocratie par Clisthène, qui ressort vainqueur face à Isocrate. Face à cet échec, Isocrate demande l'aide de Cléomène, un Spartiate, donc étranger à la cité. Hérodote décrit l'arrivée de Cléomène sur l'Acropole d'Athènes, face à la prêtresse d'Athéna. Cette dernière lui dit « [qu'] il **n'est pas permis** aux Doriens de se présenter là » (livre V, 72). Cette volonté de Cléomène de pénétrer dans un sanctuaire d'une cité autre que la sienne se retrouve aussi à Héraion, en Argos où le prêtre lui dit « [qu'] il **n'[n'est] pas permis** à un étranger de sacrifier en ce lieu » (livre VI, 81).

Il existe donc des prescriptions sacrificielles avec pour interdiction radicale pour un étranger d'accéder au sanctuaire ou de procéder lui-même à un sacrifice. Il peut cependant passer par un intermédiaire, qui n'est autre que le prêtre, à la différence d'un citoyen de la cité qui peut le faire de lui-même.

Lorsque Cléomène se rend à Athènes pour s'adresser directement à la divinité poliade et puis à Héraion pour faire un sacrifice à Héra, le personnel du culte le lui interdit et car c'est précisément son rôle d'être chargé des rites et d'en faire respecter les règles.

Ces interdictions se retrouvent encore à Mykonos, où les cultes de Poséidon *Phykios* sont interdits aux femmes, à la différence de d'autres sanctuaires du dieu de la mer.

Les restrictions imposées à un *xenos* sont aussi valables sur le plan religieux que sur le plan politique : il faut des intermédiaires pour participer aux cultes religieux comme aux institutions politiques. Les règles s'appliquent aux étrangers, aux femmes et aux esclaves mais ces exclusions sont très rares. En général, l'étranger (*xenos*) peut en effet entrer en relation avec les puissances en raison précisément d'un arrière-plan culturel partagé.

Dès lors, pourquoi est-ce impossible pour Cléomène ? Vinciane Pirenne Delforge souligne le fait que les divinités évoquées par Hérodote ne sont pas anodines : Athéna comme Héra sont ainsi les déesses tutélaires respectives d'Athènes et d'Argos. Cet épisode confirme un ancrage local de ces cultes, lesquels sont pourtant partagés par l'ensemble des Grecs.

Une cité est composée de dieux, héros, ancêtres et hommes. Ce sont les multiples hommages rendus aux puissances suprahumaines qui fondent à la fois cette unité et cette diversité.